

Regards croisés

Depuis l'affaire d'Outreau, le regard du juge n'a jamais été aussi exposé au regard des autres. Pionniers de l'intervision en France, les magistrats du Tribunal de grande instance de Roanne s'observent mutuellement depuis trois ans pour faire évoluer leur pratique.

Le regard. Bienveillant, méchant, sombre, étonné, réprobateur, inquisiteur, il porte sur le prévenu, son passé, le dossier, la victime, l'avocat, le public. Le regard du juge conditionne sa décision. La liberté d'un suspect, la vie d'une famille, l'avenir d'une entreprise... Depuis l'affaire d'Outreau, le regard du juge n'a jamais été aussi exposé au regard des autres à travers un prisme médiatique parfois déformant. « **Le déclic, ça a été la comparution du juge Burgaud devant la représentation nationale. Cela m'a paru comme une évidence.** » A l'automne 2006, Jean-Michel Etcheverry décide d'expérimenter l'intervision au sein du Tribunal de grande instance de Roanne qu'il préside depuis deux ans. Importée des Pays-Bas, cette méthode bienveillante d'observation et de réflexion sur les pratiques professionnelles des magistrats, se déroule entre pairs, de façon confidentielle, hors de tout cadre hiérarchique. Les juges du siège constituent librement un binôme au sein duquel ils s'observent à tour de rôle dans l'exercice concret de leur activité, en cabinet ou en audience publique. Deux fois par an.

« **Presque tout peut être observé**, explique M. Etcheverry. **Des conditions d'accueil du justiciable aux réactions du public, de la tenue vestimentaire du magistrat, sa gestuelle, son écoute, sa voix, sa connaissance du dossier, à ses tics de langage, sa gestion du temps, son type de questionnement, son empathie,...** » L'observateur échange ensuite avec l'observé, lui restitue ce qui lui a plu, déplu, sans jamais empiéter sur son impérial, sa décision.

« **L'intervision est née d'un constat : depuis sa sortie de l'École nationale de la magistrature (ENM), le magistrat n'a guère d'occasions ni d'observer les pratiques professionnelles de ses collègues ni de bénéficier d'un regard extérieur sur sa propre pratique et, au besoin, de la faire évoluer** », indique le président Etcheverry. Le constat établi, il restait à faire adopter le principe aux juges qui n'ont évidemment pas l'habitude d'être jugés, de plus en plus isolés par un penchant naturel pour l'individualisme, la diminution de la collégialité, le cloisonnement des fonctions, l'information galopante et l'enjeu des jugements. « **On veut bien sortir de notre isolement mais on répugne à se soumettre au jugement d'un collègue**, affirme Antoine Bard, vice-président du TGI de Roanne. **Aller à l'audience de l'autre peut être vécu comme une intrusion, comme une**

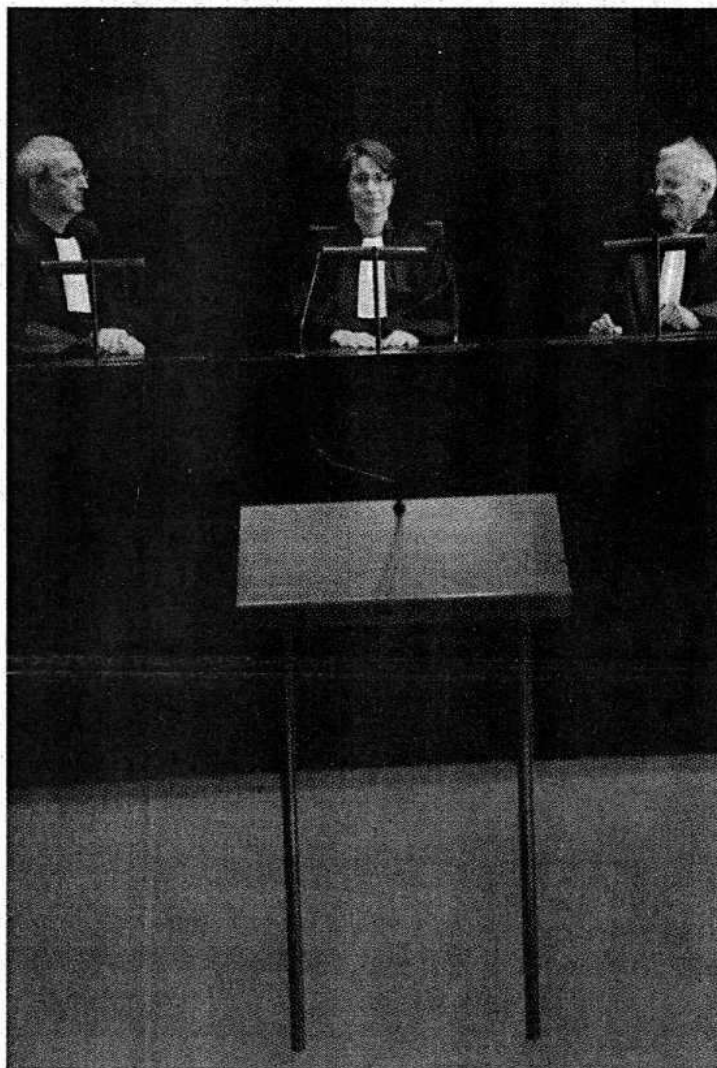


Photo Ludovic DAIM

suspicion. L'intérêt de l'intervision, c'est que l'on choisit le magistrat avec lequel on va constituer le binôme. Je rapproche cela de la supervision qui existe chez le psychiatre. Je pense d'ailleurs que si l'on intégrait dans l'intervision un psychologue, un professionnel de la parole, ce serait bien. » « **Nous ne gérons que la souffrance, un couple qui divorce, une fillette violée,...**, nous n'avons personne pour en parler, pour exorciser. L'intervision nous permet d'en parler », estime Laurent Grava, vice-président en charge de l'application des peines.

La détermination du président, la taille de la juridiction (10 magistrats du siège) « **et la confiance qui règne entre nous** », ajoute Ludovic Chetail, juge de l'application des pei-

nes, ont fait de Roanne le pionnier de l'intervision en France. L'an dernier, l'ENM a confié au président Etcheverry une formation qui a réuni une vingtaine de magistrats. Des travaux de réflexion qui ont débouché sur la conception d'outils méthodologiques diffusés dans toutes les juridictions françaises. Les Tribunaux de Créteil, Albertville, Saint-Etienne, Nanterre, Lyon, Villefranche-sur-Saône, les Cours d'appel de Caen, Chambéry s'y mettent ou vont le faire.

« **Camus a écrit de la justice qu'elle « meurt dès l'instant où elle devient un confort, où elle cesse d'être une brûlure et un effort sur soi-même** », avait cité M. Etcheverry lors d'audience solennelle de rentrée en janvier dernier.

Ludovic DAIM